

**Propositions financières Budget Primitif 2012**

**Rapport n° CG/2011/146**

**Résumé :**

L'insertion et la lutte contre les exclusions relèvent de la compétence du Conseil Général et concernent tant les bénéficiaires du RSA, à travers les crédits d'insertion, que plus largement les personnes en situation de précarité.

Le présent rapport est consacré aux propositions financières pour 2012 relatives aux différents modes d'action de ce champ. Conformément aux orientations du Programme Départemental de l'Insertion 2010-2013, adopté le 21 juin 2010, elles portent sur l'allocation de RSA, le Contrat Unique d'Insertion, l'aide à l'insertion sociale (accompagnement social, épiceries et ateliers de redynamisation), l'aide à l'insertion professionnelle (accompagnement professionnel et structures d'insertion par l'activité économique), les mesures d'accompagnement social personnalisé, et la convention de délégation avec la Ville de Strasbourg dans le champ de l'insertion.

Le montant total des crédits affectés à l'axe d'intervention « insertion et lutte contre l'exclusion » s'élève ainsi à 129 289 000 € dont 119 000 000 € au titre de l'allocation RSA et des contrats aidés.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAP	Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale	128 779 000,00 €
PAP	Direction des Unités Territoriales	390 000,00 €
PAP	Direction du Pôle Aide à la Personne	120 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>129 289 000,00 €</b>

**4510 – Allocations RSA**

Allocation de revenu de solidarité active

L'effet conjugué de l'entrée en vigueur du revenu de solidarité active le 1<sup>er</sup> juin 2009, de la prise en charge de nouveaux publics tels que les bénéficiaires de l'API, et de la dégradation de la conjoncture économique a entraîné une forte augmentation du nombre d'allocataires pris en charge et a lourdement pesé sur les dépenses sociales. Entre octobre 2009 et octobre 2011, le nombre de bénéficiaires du RSA socle, avec ou sans activité, a progressé de 12,3 %. Ce nombre s'établit au 1<sup>er</sup> octobre 2011 à 21 034 allocataires.

Evolution du nombre d'allocataires :

	Octobre 2010	Octobre 2011	Evolution depuis octobre 2010	Evolution depuis octobre 2009
Nombre d'allocataires du RSA socle (activité + sans activité)	20 347	21 034	+ 3,4 %	+ 12,3 %

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le budget proposé au BP 2012 au titre de l'allocation RSA est de 119 000 000 € (115 000 000 € au BP 2011), dont notamment :

- 95 855 000 € au titre de l'allocation forfaitaire du RSA (ex RMI)
- 17 000 000 € au titre de l'allocation majorée (ex API)
- 6 000 000 € au titre de la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Le contrat unique d'insertion, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, est susceptible de prendre la forme d'un contrat initiative emploi, pour le secteur marchand, et d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour le secteur non marchand. Pour ce qui concerne les bénéficiaires du RSA dit « socle », le Conseil Général contribue au financement de ces contrats aidés selon un montant forfaitaire fixé à l'échelon national. Le crédit proposé pour les contrats passés dans le secteur marchand s'élève à 1,3 M€ en prévision du financement des contrats sur 2012, mobilisés par l'équipe emploi du Département pour la mise à l'emploi de bénéficiaires du RSA. Pour ce qui concerne le secteur non marchand, le crédit proposé s'élève à un montant global de 4,7 M€.

#### **4511 – Santé**

Le Conseil Général du Bas-Rhin apporte son soutien à des associations œuvrant dans le domaine de la santé en vue de favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA. La loi généralisant le RSA intègre en effet la prise en charge de cette problématique dans le parcours d'insertion des personnes. Le Programme Départemental d'Insertion reconnaît également l'importance de ce frein à l'accès à l'emploi. Le budget proposé pour 2012 s'élève à 90 000 €, égal au budget proposé en 2011.

#### **4512 – Insertion sociale**

La mise en œuvre d'actions d'insertion sociale s'avère être une étape nécessaire pour des publics éloignés de l'emploi. Il s'agit de lever les freins sociaux existants, préalablement à l'entrée dans un parcours d'insertion professionnelle.

Dans cette perspective, est mis en place un accompagnement social individuel, en partie délégué à des organismes agréés implantés dans les territoires. Des actions de remobilisation, assurées par les ateliers de redynamisation et les épiceries sociales, sont également proposées aux bénéficiaires du RSA.

Les frais de transport occasionnés par les démarches d'insertion, et susceptibles de constituer un obstacle dans la poursuite des parcours, sont également intégrés à ce mode d'action.

Au final, les crédits proposés pour ces actions d'insertion sociale s'élèvent à 2 380 000 € pour 2012.

### **4513 – Insertion professionnelle**

L'insertion professionnelle constitue l'orientation prioritaire du Programme Départemental de l'Insertion.

C'est dans cette perspective que le Département déploie des moyens importants sur l'accompagnement individuel professionnel des bénéficiaires du RSA, réalisé par des opérateurs agréés sur l'ensemble du territoire départemental, et sur le soutien à l'offre d'insertion par l'activité économique, notamment les chantiers et les entreprises d'insertion. Des actions de préparation à l'emploi sont également intégrées à ce mode d'action, visant à améliorer l'employabilité des bénéficiaires du RSA grâce à l'action des ateliers de pédagogie personnalisés ou aux programmes des Maisons de l'Emploi.

Des crédits liés au Fonds Social Européen, pour un montant de 1 160 000 €, permettent enfin de renforcer le nombre de places disponibles en ateliers de redynamisation, chantiers d'insertion, l'accompagnement socioprofessionnel, et de contribuer au financement de l'équipe emploi du Service Insertion et Emploi.

Le budget proposé pour l'insertion professionnelle en 2012 s'élève à 6 038 000 €.

### **4516 – Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion**

Les secours individuels d'urgence concernent les aides accordées à titre exceptionnel, suite à une évaluation sociale, aux personnes en situation de grande précarité. Pour 2012, le crédit proposé pour les secours s'élève à 390 000 €.

Le fonds d'aide aux jeunes a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et socioprofessionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. Sur le périmètre de la Ville de Strasbourg, la gestion de ce fonds a été confiée à la Mission Locale pour l'Emploi. En-dehors de ce périmètre, les UTAMS du Conseil Général instruisent les demandes. Pour 2012, le crédit proposé s'élève à 550 000 €.

Depuis le 1er janvier 2009, le Conseil Général met en œuvre les mesures d'accompagnement éducatif et budgétaire qui découlent de la réforme de la protection juridique des majeurs. Lorsque les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) amènent par ailleurs à assurer la gestion des prestations sociales de leurs bénéficiaires, leur mise en œuvre est déléguée à l'UDAF qui est alors financée pour cette activité par le Département. Pour 2012, le crédit proposé s'élève à 155 000 €.

La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a révisé le mode de financement des mesures de protection juridique. Dans ce cadre, le Département finance également les Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) mises en œuvre par des organismes habilités par l'Etat, pour les personnes bénéficiant d'une prestation à sa charge (RSA, APA, PCH). Un arrêté préfectoral fixe chaque année le montant à la charge du Département. Pour 2012, le crédit proposé s'élève à 150 000 €.

En complément des mesures de protection juridique évoquées plus haut, le Département contribue à la prévention du surendettement et favorise l'accès au microcrédit social. Pour 2012, le crédit proposé s'élève à 40 000 €.

Le Département contribue à la prévention des exclusions en subventionnant des associations (la Croix Rouge, le Secours Populaire...) luttant contre la précarité et œuvrant pour l'insertion sociale et l'accès aux droits. Pour 2012, le crédit proposé s'élève à 200 000 €.

Dans le cadre des travaux liés au programme départemental d'insertion, il a été décidé la création à compter de 2011, d'un fonds départemental d'innovation destiné à contribuer au financement, sur la base d'un appel à projets annuel, de projets innovants dans le champ de l'insertion et à soutenir les initiatives exemplaires de partenaires locaux. Pour le deuxième appel à projets relatif à ce fonds, le crédit proposé en 2012 s'élève à 175 000 €.

## Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4510	Allocations RSA - CUI	115 000 000,00 €	119 000 000,00 €
4511	Santé	90 000,00 €	90 000,00 €
4512	Insertion sociale	2 450 000,00 €	2 380 000,00 €
4513	Insertion professionnelle	5 901 000,00 €	6 038 000,00 €
4514	Gestion administrative	750,00 €	0,00 €
4515	Equipements sanitaires et sociaux	120 000,00 €	120 000,00 €
4516	Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion	1 595 000,00 €	1 661 000,00 €
4517	Insertion et lutte contre l'exclusion - Convention avec la ville de Strasbourg	1 150 000,00 €	0,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL